

Archives départementales de la Somme

Sous-série 2 U

**COUR D'APPEL. COUR D'ASSISES
(1800-1940)**

Répertoire méthodique provisoire



Amiens

1947-2021

Dernières modifications : 13 avril 2022

Illustration page de garde : en-tête d'un document du 6 thermidor an XI (2 U 812).

Les membres de la Cour et le greffier
de la Cour royale de Paris.

Yonlet P. S.

Dutob
Marguerin Pres.
Bosquillon
Leroux
Enria
Boquet
F. Dubourg
Peyrin = Laurin
Boutville
Delaur
Lorrien
Amoy
Fual
Villanour
petit-prévôt général
Fature
Sub. P. G.
Fature
Greffier de la Cour d'appel
de Paris

20 prairial an XII

Signatures des membres du tribunal d'appel pour la prestation de serment à la Constitution de l'Empire le 20 prairial an XII (9 juin 1804) (2 U 812).

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
Dates extrêmes	5
Niveau de description.....	5
Importance matérielle.....	5
Service producteur	5
Histoire administrative	5
<i>Cour d'appel</i>	5
<i>Cour d'assises</i>	6
<i>Crimes, délits, contraventions</i>	7
Modalités d'entrée	8
Historique de la conservation et du classement	8
<i>L'épisode de 1945</i>	8
<i>Travaux postérieurs à 1947</i>	9
Conditions d'accès	10
Conditions de reproduction	10
Auteurs du répertoire.....	10
Date(s) de la description	10
RÉPERTOIRE MÉTHODIQUE PROVISOIRE	11
COUR D'APPEL D'AMIENS.....	13
Parquet.....	13
<i>Instructions, correspondance</i>	13
<i>Nominations et cessations de fonctions</i>	13
<i>Commission d'évaluation décennale des officiers publics et ministériels du ressort de la cour d'appel d'Amiens</i>	14
<i>Statistiques civiles et criminelles</i>	15
<i>Répertoires</i>	15
<i>Recours en grâce</i>	16
<i>Pupilles de la Nation</i>	16
Chambres civiles et Chambre des appels de police correctionnelle	16
<i>Arrêts (plumitifs, puis feuilles d'audience) (an VIII-1939)</i>	16
<i>Dossiers de procédure</i>	25
Chambre d'accusation.....	26
<i>Arrêts (1890-1939, lacunes)</i>	26
Chambres correctionnelles.....	26
<i>Arrêts (plumitifs, puis feuilles d'audience) (1811-1940)</i>	26
<i>Dossiers de procédures</i>	30
Département de l'Aisne	30
Département de l'Oise.....	34
Département de la Somme.....	35
Procès par écrit	51
COUR D'ASSISES DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME	52
Arrêts (an VIII-1940).....	52
Dossiers de procédure (1811-1906, lacunes).....	53
Procès-verbaux d'audiences publiques (1811-1814).....	57
Jurys	58
<i>Citations et divers</i>	58
<i>Procès-verbaux et composition du jury</i>	58
<i>Assises Aisne, Oise, Somme : ordonnances</i>	58
Chambre d'exécution	58
Dépôts criminels (pièces à conviction).....	58
ANNEXES.....	60
LES PREMIERS MEMBRES DE LA COUR D'APPEL D'AMIENS (1 ^{ER} JUILLET 1800-1809).....	62

INTRODUCTION

Dates extrêmes

1791-1958

Niveau de description

Ensemble de fonds.

Importance matérielle

135 m.l. (1513 articles).

Service producteur

Cour d'appel d'Amiens (successivement Tribunal d'appel, Cour impériale, Cour royale, Cour impériale, Cour d'appel)

Cour d'assises du département de la Somme

Histoire administrative

Cour d'appel¹

Les cours d'appel jugent en second et dernier ressort² les appels des jugements des tribunaux d'arrondissement et des tribunaux de commerce, les appels des sentences arbitrales et des ordonnances de référés.

Créés par la loi du 27 ventôse an VIII et le sénatus-consulte du 28 floréal an XII (auparavant les tribunaux du district étaient juges d'appel les uns des autres), les cours d'appel ont été organisées successivement par les décrets des 30 mars 1808 et 6 juillet 1810 et par la loi du 20 avril 1810 et finalement par les lois du 30 août 1883 et du 25 février 1901, articles 38 et suivants.

Les cours se divisent en chambres dont le nombre, sauf à Paris, ne dépasse généralement pas deux. Dans les cours ayant trois chambres, la 1^{re} est dite civile, la 2^e correctionnelle, la 3^e des mises en accusation (décret du 6 juillet 1810, art. 2).

À la tête de chaque cour d'appel siège un premier président ; les présidents de chambre et les conseillers sont en nombre variable suivant l'importance de la cour³. Les conseillers font successivement partie de chaque chambre en vertu d'un roulement réglé en dernier lieu par un arrêté du 12 juillet 1871.

Un procureur général, assisté d'un ou plusieurs avocats généraux et substituts, représente le ministère public.

L'audience ordinaire exige la présence de 5 magistrats au moins ; ceux-ci doivent, d'ailleurs, toujours siéger en nombre impair. Si le nombre n'est pas atteint, on fait appel aux conseillers des autres chambres et, à leur défaut, à un avocat dans l'ordre du tableau, à défaut d'avocat à un avoué dans le même ordre.

En dehors de ses audiences ordinaires, la cour d'appel tient des audiences solennelles. Les prises à partie⁴, les renvois après cassation et les procès relatifs aux questions d'État sont jugées lors de ces audiences.

¹ D'après *Répertoire du droit administratif*, Paris, Paul Dupont, 1882-1911.

² Les tribunaux d'arrondissement connaissent en appel des affaires de la compétence des juges de paix ainsi que des jugements arbitraux rendus sur des matières de la compétence des juges de paix.

Les tribunaux de commerce connaissent en appel des affaires de la compétence des conseils de prud'hommes.

³ La cour d'Amiens, en 1904, comptait deux présidents de chambre, quatorze conseillers, deux avocats généraux et deux substituts.

⁴ La "prise à partie" est la procédure introduite par un justiciable contre un magistrat auquel il reproche la commission d'un dol, d'une fraude, d'une concussion, ou d'une faute lourde et notamment d'avoir commis un déni de justice.

Enfin, la Cour d'appel tient des assemblées générales à huis clos où elle s'occupe des questions d'organisation intérieure et de discipline et où elle examine les projets de loi que lui communique le gouvernement.

La seule cour compétente pour prononcer sur un appel est celle dans le ressort de laquelle se trouve le tribunal dont la décision est attaquée.

Enfin, dans chaque cour d'appel le procureur général surveille tout ce qui touche à l'administration de la justice dans son ressort. Le procureur général est en rapport direct avec le ministre de la Justice duquel il reçoit les instructions. Il est le chef de tous les parquets du ressort, leur donne ses instructions personnelles ou leur transmet celles du ministre.

Les cours d'appel ont diverses attributions comme juridictions criminelles.

Une section de la cour, sous le nom de chambre des mises en accusation, examine, sans publicité, d'après le rapport du procureur général sur l'instruction, s'il y a lieu de renvoyer le prévenu devant la cour d'assises⁵. La chambre d'accusation peut ordonner, s'il y a lieu, des informations nouvelles ; selon les résultats de son examen, elle peut, ou ordonner la mise en liberté du prévenu contre lequel elle ne trouve pas de charges suffisantes, ou le renvoyer devant le tribunal de simple police ou de police correctionnelle, si elle ne voit dans le fait qu'on lui impute, ou dans celui qui reste contre lui en écartant les autres, qu'une contravention ou un délit ; enfin, elle peut ordonner sa mise en accusation et son renvoi devant la cour d'assises.

Cour d'assises⁶

Avant le Code d'instruction criminelle⁷, il y avait un tribunal criminel par département ; depuis ce Code, l'organisation de la juridiction appelée à prononcer sur les crimes a complètement changé. Il est tenu des assises dans chaque département, pour juger les individus qu'y a renvoyés la chambre des mises en accusation de la cour d'appel. Les assises se tiennent tous les trois mois, et plus souvent si le besoin l'exige, dans le chef-lieu du département, à moins que la cour, toutes les chambres assemblées, n'ait désigné un autre tribunal.

La cour d'assises était composée de cinq membres selon les règles établies en 1808, puis de trois depuis la loi du 4 mars 1831, plus un organe du ministère public et un greffier. Dans les départements où siège la cour d'appel, les assises sont tenues par trois membres de cette cour, dont un président.

Ni le juge d'instruction ni les membres de la chambre de mise en accusation qui ont statué sur la mise en accusation ne peuvent faire partie de la cour d'assises.

Outre les membres des tribunaux, les cours d'assises se composent encore d'un jury de douze citoyens qui prononcent sur la culpabilité de l'accusé.

Cette acception comprend ainsi tout à la fois les juges et le jury ; mais dans un sens moins large, on donne plus spécialement le nom de cour d'assises au tribunal chargé de l'application de la loi, par opposition au jury qui n'est appelé à prononcer que sur les faits.

Les cours d'assises exercent la plénitude de juridiction en matière criminelle, correctionnelle ou de police; dans tous les cas où une loi spéciale n'en a pas décidé autrement. Elles sont des juges de deuxième ressort, en ce sens qu'elles ne peuvent, en général, prononcer que lorsque

L'affaire est directement de la compétence de la Cour d'appel du ressort.

(<https://www.juritravail.com/lexique/Priseapartie.html>)

On dénomme dol, l'ensemble des agissements trompeurs ayant entraîné le consentement qu'une des parties à un contrat n'aurait pas donné, si elle n'avait pas été l'objet de ces manoeuvres. (<https://www.juritravail.com/lexique/Dol.html>)

⁵ Si, sur le rapport fait à la chambre du conseil par le juge d'instruction, les juges ou l'un d'eux estiment que le fait est de nature à être puni de peines afflictives ou infamantes, et que la prévention contre l'inculpé est suffisamment établie, les pièces d'instruction, le procès-verbal constatant le corps du délit, et un état des pièces servant à conviction, seront transmis sans délai, par le procureur impérial, au procureur général de la cour impériale, pour être procédé ainsi qu'il sera dit au chapitre des Mises en accusation (*Code d'instruction criminelle*, 1810, art. 133)

⁶ D'après Maurice Block, *Dictionnaire de l'administration française*, 2e éd., 1877.

⁷ Promulgué le 16 novembre 1808.

la chambre des mises en accusation a déclaré qu'il y a lieu à accusation et leur a renvoyé l'accusation. Elles connaissent, en outre des faits qualifiés crimes, pour le jugement desquels elles ont été instituées, de faits qui ne sont que des délits, quand une loi spéciale les leur attribue; par exemple, les délits relatifs à la traite des noirs (L. 4 mars 1831). En vertu de la loi du 15 avril 1871, elles connaissent des délits de presse et des délits politiques. Elles jugent, non seulement l'action publique. mais aussi l'action civile qui en est l'accessoire.

L'arrêt de condamnation est susceptible de pourvoi en cassation.

Crimes, délits, contraventions⁸

C'est la qualification donnée par la loi pénale à un acte légalement punissable qui détermine la juridiction appelée à en connaître. La punition des contraventions appartient aux tribunaux de simple police, celle des délits, aux tribunaux correctionnels celle des crimes, aux cours d'assises. Quelques infractions d'une nature spéciale sont déférées à des juridictions particulières.

Toutes les infractions à la loi punissables de peines criminelles, correctionnelles ou de police, sont comprises dans les dénominations générales de crimes, délits, contraventions. Le *Code pénal* a voulu attacher à chacune d'elles une signification particulière, qui distinguât nettement, les uns des autres les faits auxquels ces dénominations s'appliquent ; la distinction tentée à cet égard n'avait été que vaguement indiquée dans les législations criminelles qui ont précédé le Code de 1810 et n'a pu être encore qu'imparfaitement réalisée.

L'article 1^{er} du *Code pénal* porte : « L'infraction que les lois punissent des peines de police est une contravention. L'infraction que les lois punissent des peines correctionnelles est un délit. L'infraction que les lois punissent d'une peine afflictive ou infamante est un crime. » Ainsi, le mot *crime* désignera les attentats contre la sûreté qui doivent occuper les cours criminelles; le mot *délit* sera affecté aux désordres moins graves, qui sont du ressort de la police correctionnelle; enfin le mot *contravention* s'appliquera aux fautes contre la simple police. Cependant, la distinction entre ces différentes catégories n'est pas toujours aisée.

Le mot *crime* dans le langage de la loi doit donc s'appliquer à toute infraction que la loi punit de la peine de mort, des travaux forcés à perpétuité ou à temps, de la déportation de la détention, de la réclusion, ainsi que du bannissement et de la dégradation civique : les cinq premières peines sont afflictives et infamantes ; les deux dernières infamantes. La connaissance des crimes appartient aux cours d'assises.

Le mot *délit* désigne les infractions qui ont paru moins répréhensibles ou moins dangereuses, et qui n'ont été punies, par suite, que de peines correctionnelles, c'est-à-dire de l'emprisonnement à temps dans un lieu de correction ou de l'interdiction à temps de certains droits politiques, civils ou de famille, ou de l'amende. Ces faits sont jugés par les tribunaux correctionnels.

Le mot *contravention* est réservé aux infractions d'une assez faible importance pour trouver une répression suffisante dans une amende de 1 à 15 fr., et un emprisonnement de 1 à 5 jours ; ces peines sont prononcées par les tribunaux de simple police.

Entre les contraventions et les délits ou les crimes il existe une ligne de démarcation parfaitement tranchée et tout à fait indépendante soit de la nature de la peine, soit de la juridiction.

Les faits punissables qualifiés de contraventions, du moment qu'ils sont constatés entraînent forcément l'application de la peine édictée par la loi, sans que le juge puisse rechercher quelle a été l'intention de l'auteur. Dans les crimes ou délits, au contraire, le fait n'est qu'un des éléments de l'accusation ; et s'il n'y a pas eu intention coupable, la criminalité disparaît. La contravention existe donc par la seule infraction matérielle, sans qu'aucune excuse puisse être admise, si la loi ne l'a expressément prévue. Le crime ou le délit ne peut résulter que d'une intention coupable ; le juge doit examiner le fait et l'intention.

⁸ Block, op. cit.

Toute une classe d'infractions est comprise sous le nom de délits politiques et prévoit un certain nombre de faits qui constituent des crimes et sont punis comme tels.

Modalités d'entrée

Seules quatre entrées provenant des cours d'Amiens ont été relevées dans les registres des entrées. Elles ont été faites sans bordereau de versement et le métrage n'est pas précisé.

N° d'entrée	Date	Objet
434	8 juin 1945	Documents provenant de quelques sacs prélevés sur la vente massive de papiers faite malgré ma protestation (cf corresp. Nos 20867-8 [au procureur général et au préfet) par le procureur général Germer-Durand.
760	10 juillet 1959	Dossiers de procédure de la cour d'assises (1810-1920 ou 1930). Dossiers de procédure de la cour d'appel [1930].
1092	23 mai 1967	Procédures correctionnelles cour appel (1933-1935). Procédures cour d'assises (1930 et 1933-1936).
1095	5 juin 1967	1 lot d'archives abandonnés dans un grenier en cours de transformation : correspondance du Procureur Général 1880-1946 – fiches reconstitution état-civil après la guerre 1914-18.
2824	25 juin 1985	Dossiers de procédure correctionnels (47 m dont 22 ml en 1098 W, réduits à 8), 1936-1945

Historique de la conservation et du classement

L'épisode de 1945

Le versement n° 434 mentionné ci-dessus n'est que le début d'un épisode rocambolesque, dont l'origine est probablement à rechercher dans une note du ministre des Finances du 21 avril 1945 intitulée « Mobilisation des vieux papiers », dans laquelle il suggère, face à la pénurie de papier, de recycler les vieux papiers inutiles. Toujours est-il que peu de temps après, en juin, l'archiviste du département, Joseph Estienne, découvre qu'une masse d'archives de la cour d'appel s'appête à quitter Amiens pour Paris, à destination de leur destruction. Juste avant leur départ, qu'il ne parvient pas à empêcher, il soustrait quelques dossiers. Dans le rapport annuel de 1945⁹, il décrit ainsi cet épisode : « Prélèvement, malheureusement insignifiant, effectué lors de la vente massive des archives de la cour d'appel (environ 300 sacs) ; cette vente a été réalisée le 8 juin, malgré ma protestation écrite et orale, auprès de M. le procureur général, du 5 juin 1945. [phrase barrées : Malgré cette protestation, les archives ont été enlevées le 8 sur Paris.] La valeur historique de certains de ces dossiers, prélevés absolument au hasard, justifiera tous les efforts qui seront tentés, sous les auspices de la Société des Antiquaires de Picardie, pour recouvrer au moins les plus significatives de ces archives, source précieuse pour l'histoire moderne des 3 départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. »

La suite de l'histoire se trouve dans le rapport annuel de 1946 : « Les archives de la cour d'appel, que je n'étais pas parvenu à maintenir à Amiens le 8 juin 1945, ont pu être suivies, et heureusement arrêtées à Paris, avant leur mise au pilon. Je ne saurais trop remercier M. Obeler, conseiller municipal d'Amiens, correspondant de la maison qui avait effectué l'achat, pour l'obligeance et la parfaite compréhension de [leur] intérêts historiques qu'il a montrées en cette circonstance. Une salle de triage aux archives nationales a été mise à ma disposition par M. le Directeur des Archives, qui a bien voulu encore détacher pendant quelques mois M. de Léocour, déjà sous-archiviste d'Indre-et-Loire, pour effectuer le tri. Une subvention du Centre national de la recherche scientifique a permis de rétribuer une aide supplémentaire. Grâce à tous ces concours, un fonds provincial d'un éminent intérêt pour les trois départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme aura bientôt, je l'espère, réintégré Amiens. »

Sa conclusion figure dans le rapport de 1947 : « Les archives de la cour d'Amiens soustraites au pilon [...] ont été ramenées de Paris. Leur classement a fait l'objet principal des

⁹ Cote 3 T 10, ainsi que les rapports de 1946 et 1947.

travaux du personnel pendant l'année. Il est terminé et toutes les liasses sont cotées, avec répertoire. »

Ce répertoire manuscrit, rédigé par René Vaillant, se trouve dans la sous-série 3 T, sous le titre « Cour d'appel d'Amiens : répertoire des dossiers collectifs, correctionnels et de cassation », juin 1947.

Ce répertoire comporte les cotes suivantes, qui correspondent donc, a priori, aux archives soustraites au pilon :

Cotes	Intitulé	MI ¹⁰	Dates
420.001 à 420.370	Dossiers collectif et généraux¹¹	20,5	an XIII-1944
	Dossiers de procédure correctionnels, classés au nom du lieu du délit. Les trois derniers chiffres de la cote correspondent au code INSEE de la commune.		1908-1929 ¹²
422.001 à 422.835	Département de l'Aisne	10,5	
423.001 à 423.730	Département de l'Oise	13	
424.001 à 424.835	Département de la Somme ¹³	0	
	Dossiers de procédure divers¹⁴	6	
424.836 à 424.860	Cassation. - Dossiers de procédure départements étrangers, pour des affaires jugées en appel dans la circonscription d'appel normale, renvoyées en Cour de Cassation qui, ayant cassé le jugement de la cour d'appel normale, renvoie l'appel dans une autre cour tirée au sort.		
424.900 à 425.024	Dossiers de procédure correctionnels de la section : grèves, politique, cultes, etc. appartenant à l'Aisne, l'Oise et la Somme		
425.100 à 425.189	Dossiers de procédure correctionnels de la section : grèves, politique, cultes, etc. appartenant aux autres départements (fonds de la Cour de Cassation).		

Travaux postérieurs à 1947

Des travaux de classement ont été réalisés notamment durant les années 1987, 1990, 1997 et 1999. Ces divers travaux constituent la base du répertoire méthodique en usage jusqu'en 2021.

Ensuite, l'opération la plus notable, effectuée entre 2004 et 2013, a été la reprise des vracs et des dossiers anciennement répertoriés, notamment les dossiers de procédure nouvellement introduits dans le présent répertoire.

¹⁰ Métrage linéaire actuel (en 2021).

¹¹ Il s'y trouve de nombreux dossiers de recours en grâce, des actes d'accusation du début du XIXe siècle, des cessions d'offices d'officiers ministériels, des feuilles d'audiences civiles, des dossiers de magistrats, des répertoire du greffier de la cour, des procès-verbaux des séances et feuilles de questions de la cour d'assises de la Somme, etc.

¹² .En théorie, car dans trois liasses pris au hasard, nous avons trouvé des dates antérieures : liasse 422.400-422.422, les années 1859 et 1907 ; liasse 422.820-422.827, les années 1811 et 1895 ; liasse 423.473-423-480, les années 1861, 1886, 1901, 1906, 1907. Comme le répertoire manuscrit de 1947 ne donne pas de dates pour ces séries de dossiers, on ne sait s'il s'agit de toutes les archives récupérées en 1946, ou si celles antérieures à 1908, dont le classement définitif est réalisé à l'heure actuelle, ont été versées postérieurement.

¹³ Dossiers reclassés.

¹⁴ Ces dossiers existent encore, au moins en partie. On a pu repérer les cotes suivantes : 424.836 à 424.860, 424.921 à 424.969, 424.973 à 424.998, 425.000 à 425.003 [?], 425.120 à 425 189. Plus 426.177 !

La version de 2021 du répertoire présente les évolutions suivantes par rapport à la version précédente :

- arrêts de la cour d'appel et de la cour d'assises : recomposition des articles et rationalisation des cotes ;
- ajout de dossiers de procédures suivants (soit 90 ml), classés ou reclassés entre 2004 et 2013 :
 - cour d'appel : dossiers cotés 2 U 1226 à 1583 ;
 - cour d'assises : dossiers cotés 2 U 1584 à 1759.

Le classement des archives des cours d'appel et d'assises antérieures à 1940 est loin d'être achevé. Le travail se poursuit par les dossiers de procédure. Par ailleurs, des archives de la cour d'appel classées et cotées en 1947, seuls les dossiers de procédure du département de la Somme et ceux de l'Aisne et de l'Oise antérieurs à 1907 ont été repris. Nous avons cependant connaissance du contenu des autres dossiers grâce au répertoire manuscrit rédigé à l'époque, qui a été repris informatiquement sous forme de tableau en 2020.

Conditions d'accès

Aux termes de la loi n°2 008-696 du 15 juillet 2008, les archives publiques sont communicables de plein droit, sauf application de délais spéciaux. La totalité de ce fonds est communicable.

Conditions de reproduction

Selon la réglementation en vigueur.

Auteurs du répertoire

Les classement et répertoire provisoires en usage jusqu'en 2021 avaient été réalisés par René Vaillant (1947), Anne-Marie Couvret, Patrick Gauthé, Rabah Ouzrara, Charline Descamps, Ariane Leclerc, Marie-Françoise Limon-Bonnet, Cécile Deguehegny.

La reprise des vracs et des dossiers anciennement répertoriés, notamment les dossiers de procédure nouvellement introduits dans ce répertoire, a été effectuée essentiellement par Cécile Deguehégnny, adjoint administratif, entre 2004 et 2011, puis par Laëtitia Sueur, en 2012 et 2013.

L'introduction et la mise en forme du répertoire ont été réalisés par Jean-Michel Schill, chargé d'études documentaires.

Date(s) de la description

1947-2021.

RÉPERTOIRE MÉTHODIQUE PROVISOIRE

COUR D'APPEL D'AMIENS

PARQUET

2U 812	Registre de la Cour d'appel : procès-verbaux de prestation de serment du 28 floréal an XII ; procès-verbaux d'installation du tribunal d'appel du 25 thermidor an VIII ; tableau chronologique des décrets du 12 messidor an VIII au 3 août 1810.	an VIII-1810
2U 967	Registre aux chartes.	1830-1840

INSTRUCTIONS, CORRESPONDANCE

2U914-2U917	Décisions et instructions ministérielles.	1825-1854
2U 914	1825	
2U 915	1833-1835	
2U 916	1845-1846	
2U 917	1851-1854	
2U 918	Instruction générale sur les frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, ou de simple police.	1826
2U919-2U921	Parquet général : correspondance.	1909-1920
2U 919	1909-1910	
2U 920	1919-1920	
2U 921	1919-1920	

NOMINATIONS ET CESSATIONS DE FONCTIONS

2U 922	Nominations des juges (répertoire).	1791-1810
2U 923	Nominations des avoués.	an IX-1870
2U924-2U930	Nominations de magistrats (ordonnances).	1861-1930
2U 924	1861-1870	
2U 925	1871-1880	
2U 926	1881-1890	
2U 927	1891-1900	
2U 928	1901-1910	
2U 929	1911-1923	
2U 930	1924-1930	
2U931-2U940	Nominations de présidents de Cours d'assises.	
2U 931	Aisne, 1820-1830	1820-1893
2U 932	Oise, Somme, 1820-1830	
2U 933	Aisne, 1831-1855	
2U 934	Oise, 1831-1855	
2U 935	Aisne, Oise, 1856-1862	

2U 936	Somme, 1867-1888	
2U 937	Somme, 1894-1900	
2U 938	1863-1872	
2U 939	1873-1883	
2U 940	Aisne, Oise, Somme, 1884-1893	
2U941-2U942	Nomination des huissiers, notaires, avoués de l'Aisne.	
2U 941	B à D	
2U 942	F à M	
2U943-2U953	Notaires, cessations de fonctions.	
2U 943	Dossiers de A à D	
2U 944	Dossiers de G à M	
2U 945	idem, dossiers de N à T	
2U 946	Dossiers de B à V, 1840-1880	
2U947-2U953	1900-1938	
2U 947	Dossiers de A à B	
2U 948	Dossiers de C à D	
2U 949	Dossiers de Ga à Gi	
2U 950	Dossiers de G à O	
2U 951	Dossiers de Gi à Gu	
2U 952	Dossiers de L à M	
2U 953	Dossiers de N à W	
2U 1164	Dépôt de signature des notaires. - Département de la Somme an XII-1946 (classement par arrondissements et cantons) (an XII-1946). Arrondissement de Compiègne (1877-1888). Pour la Somme, date de fin diverse suivant les arrondissements.	
2U954-2U955	Greffiers de juges de paix, cessation de fonctions	
2U 954	1850-1890	
2U 955	Dossiers de C à G, 1900-1938	
2U956-2U959	Huissiers, cessation de fonctions, honorariat.	
2U 956	1840-1880	
2U957-2U959	1900-1938	
2U 957	Dossiers de F à H	
2U 958	Dossiers de I à J	
2U 959	Dossiers de S à W	
2U 960	Magistrats, greffiers, etc. atteints par limite d'âge, 1936-1939	

**COMMISSION D'ÉVALUATION DÉCENNALE DES OFFICIERS PUBLICS ET
MINISTÉRIELS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL D'AMIENS**

2U 1195	Procès-verbaux des séances.	06/1933- 11/1933
2U1203-2U1204	Dossiers étudiés lors des séances de l'année 1934. Évaluation prévue par la loi du 17 avril 1919 sur les dommages de guerre.	1934

2U 1203	Séances des 16 février, 16 mars et 4 mai.
2U 1204	Séances des 6 et 20 juillet, 29 octobre, 17 novembre, 1er et 20 décembre.

STATISTIQUES CIVILES ET CRIMINELLES

2U 961	Affaires civiles, 1921, 1926-1929
2U 962	idem, 1930-1931
2U 963	Affaires criminelles, Aisne, Oise, Somme, 1934
2U 964	idem, 1936
2U 965	Jugements civils, commerciaux, de paix : Aisne, Oise, Somme, 1913
2U 966	idem, 1919

RÉPERTOIRES

2U968-2U969	Répertoire correctionnel.	1878-1929
2U 968	1878-1908	
2U 969	1908-1929	
2U970-2U976	Répertoire des condamnés (criminel, correctionnel).	1879-1909
2U 970	1879-1882	
2U 971	1883-1886	
2U 972	1889-1891	
2U 973	1892-1894	
2U 974	1895-1898	
2U 975	1899-1904	
2U 976	1905-1909	
2U 1066	Registre d'ordre des affaires portées devant les cours d'assises (enregistrement par ordre chronologique de la date d'arrivée des pièces, du 1er vendémiaire an IX au 21 juin 1852). Intitulés des colonnes : No Date de l'arrivée des pièces Noms des villes d'où elles viennent Nature du délit Noms des accusés Noms de leurs conseils Numéros des pièces à conviction Résultat de l'affaire Numéros des jugements Pourvoi, oui ou non Date de la remise à M. le Procureur-général Leur retour Date de l'exposition ou exécution Date de départ des condamnés Observations. - À noter. La première partie du registre, jusqu'au folio 149, sont consignées les affaires provenant de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. Le fo 150 vo porte la mention suivant : "Ce registre à partir du 18 juin 1813 sera destiné à inscrire les procès qui doivent être portés devant la cour d'assises du département de la Somme. Ils seront relevés sur le registre d'entablement des affaires soumises à la chambre d'accusation, dont les numéros seront rappelés dans le blanc qui tient à la première colonne du présent registre. La colonne intitulés Observations servira à constater les communications de pièces données à Messieurs du parquet et à Messieurs les présidents des assises".	an IX-1852
2U 1067	Table alphabétique des condamnés en cour d'appel (individus condamnés à un emprisonnement correctionnel ou à une plus forte peine). Intitulés des colonnes : Noms, prénoms, âge, profession et domicile des condamnés Notice sommaire, de l'affaire ; de la condamnation Date des arrêts, en matière criminelle ; en matière correctionnelle Observations.	1832-1851
2U977-2U979	Rôle général pour l'inscription des causes.	1890-1919
2U 977	1890	
2U 978	1910	

2U 979 1917-1919

RECOURS EN GRÂCE

2U989-2U991 1888
 2U 989 Dossiers A à D
 2U 990 E à N
 2U 991 O à Z
2U992-2U994 1891
 2U 992 A à D
 2U 993 E à L
 2U 994 M à Z
2U995-2U996 1931
 2U 995 1er semestre
 2U 996 2e semestre

PUPILLES DE LA NATION

2U997-2U999 Jugements d'adoption par la Nation. 1920-1930
 2U 997 1920-1924
 2U 998 1925-1927
 2U 999 1928-1930

CHAMBRES CIVILES ET CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE

ARRÊTS (PLUMITIFS, PUIS FEUILLES D'AUDIENCE) (AN VIII-1939)

2U 1 an VIII, 28 thermidor - an IX, 14 fructidor
 2U 2 an X
 2U 4 an XI
2U5-2U6 an XII
 2U 5 1ère chambre
 2U 6 2ème chambre
 2U 7 an XIII (2 chambres)
 2U 8 1ère chambre (16 brumaire an XIV-21 août 1806). 2ème chambre (17 brumaire an XIV-23 octobre 1806). Chambre de vacations (15 fructidor an VIII-1806).
 2U 9 novembre 1806-août 1807 (2 chambres). Chambre des vacations (4 septembre-16 octobre 1807).
2U10-2U11 novembre 1807-août 1808
 2U 10 1ère chambre
 2U 11 2ème chambre. Chambre des vacations (1er septembre-27 octobre

	1808).
2U12-2U13	novembre 1808-décembre 1909
2U 12	1ère chambre. Chambre des vacances (1er septembre-20 octobre 1809).
2U 13	2ème chambre
2U14-2U15	1810
2U 14	1ère chambre
2U 15	2ème chambre
2U16-2U18	1811
2U 16	Audiences solennelles et chambres réunies (janvier-mars). 1ère et 2ème chambres (janvier-avril).
2U 17	Audiences solennelles et chambres réunies (avril-décembre). 1ère chambre (27 avril-19 décembre).
2U 18	2ème chambre (2 mai-23 décembre). Chambre des appels de police correctionnelle dite aussi chambre sommaire (27 mai-23 décembre). Chambre des vacances (3 septembre-30 octobre).
2U19-2U20	1812
2U 19	Audiences solennelles et chambres réunies. 1ère chambre. Chambre des vacances (6 septembre-30 octobre).
2U 20	2ème chambre. Chambre des appels de police correctionnelle.
2U21-2U22	1813
2U 21	Audiences solennelles et chambres réunies. 1ère chambre. Chambre des vacances (1er septembre-20 octobre).
2U 22	2ème chambre. Chambre des appels de police correctionnelle.
2U23-2U24	1814
2U 23	Audiences solennelles et chambres réunies. 1ère chambre. Chambre des vacances.
2U 24	2ème chambre. Chambre des appels de police correctionnelle.
2U25-2U26	1815
2U 25	1ère chambre
2U 26	2ème chambre. Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U27-2U28	1816
2U 27	1ère chambre. Chambre des vacances.
2U 28	2ème chambre. Chambre des appels de police correctionnelle.
2U29-2U30	1817
2U 29	1ère chambre. Chambre des vacances.
2U 30	2ème chambre. Chambre des appels de police correctionnelle.
2U31-2U32	1818
2U 31	1ère chambre. Chambre des vacances.
2U 32	2ème chambre. Chambre des appels de police correctionnelle.
2U33-2U35	1819
2U 33	1er semestre

2U 34	2ème semestre
2U 35	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U36-2U38	1820
2U 36	1er semestre
2U 37	2ème semestre
2U 38	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U39-2U41	1821
2U 39	Audience solennelle. Chambre (janvier-mai), arrêts 1-76.
2U 40	juin-décembre, arrêts 77-150.
2U 41	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U42-2U44	1822
2U 42	1er semestre
2U 43	2ème semestre
2U 44	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U45-2U47	1823
2U 45	1er semestre
2U 46	2ème semestre
2U 47	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U48-2U50	1824
2U 48	1er semestre
2U 49	2ème semestre
2U 50	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U51-2U53	1825
2U 51	1er semestre
2U 52	2ème semestre
2U 53	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U54-2U56	1826
2U 54	1er semestre
2U 55	2ème semestre
2U 56	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U 57	1826 (20 novembre) - 1827 (29 août). Chambre des appels de police correctionnelle temporaire.
2U58-2U60	1827
2U 58	1er semestre
2U 59	2ème semestre
2U 60	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U61-2U63	1828
2U 61	1er semestre
2U 62	2ème semestre
2U 63	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U64-2U66	1829

2U 64	1er semestre
2U 65	2ème semestre
2U 66	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U67-2U68	1830
2U 67	Chambre civile.
2U 68	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U69-2U70	1831
2U 69	Chambre civile.
2U 70	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U71-2U72	1832
2U 71	Chambre civile.
2U 72	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U73-2U74	1833
2U 73	Chambre civile.
2U 74	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U75-2U76	1834
2U 75	Chambre civile.
2U 76	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U77-2U78	1835
2U 77	Chambre civile.
2U 78	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U79-2U80	1836
2U 79	Chambre civile.
2U 80	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U81-2U82	1837
2U 81	Chambre civile.
2U 82	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U83-2U84	1838
2U 83	Chambre civile.
2U 84	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U85-2U86	1839
2U 85	Chambre civile.
2U 86	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U87-2U88	1840
2U 87	Chambre civile.
2U 88	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U89-2U90	1841
2U 89	Chambre civile.
2U 90	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U91-2U92	1842

2U 91	Chambre civile.
2U 92	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U93-2U94	1843
2U 93	Chambre civile.
2U 94	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U95-2U96	1844
2U 95	Chambre civile.
2U 96	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U97-2U98	1845
2U 97	Chambre civile.
2U 98	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U99-2U100	1846
2U 99	Chambre civile.
2U 100	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U101-2U102	1847
2U 101	Chambre civile.
2U 102	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U103-2U104	1848
2U 103	Chambre civile.
2U 104	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U105-2U106	1849
2U 105	Chambre civile.
2U 106	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U107-2U108	1850
2U 107	Chambre civile.
2U 108	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U109-2U110	1851
2U 109	Chambre civile.
2U 110	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U111-2U112	1852
2U 111	Chambre civile.
2U 112	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U113-2U114	1853
2U 113	Chambre civile.
2U 114	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U115-2U116	1854
2U 115	Chambre civile.
2U 116	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U117-2U118	1844
2U 117	Chambre civile.

2U 118	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U119-2U120	1856
2U 119	Chambre civile.
2U 120	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U121-2U122	1857
2U 121	Chambre civile.
2U 122	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U123-2U124	1858
2U 123	Chambre civile.
2U 124	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U125-2U126	1859
2U 125	Chambre civile.
2U 126	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U127-2U128	1860
2U 127	Chambre civile.
2U 128	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U129-2U130	1861
2U 129	Chambre civile.
2U 130	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U131-2U132	1862
2U 131	Chambre civile.
2U 132	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U133-2U134	1863
2U 133	Chambre civile.
2U 134	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U135-2U136	1864
2U 135	Chambre civile.
2U 136	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U137-2U138	1865
2U 137	Chambre civile.
2U 138	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U139-2U140	1866
2U 139	Chambre civile.
2U 140	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U141-2U142	1867
2U 141	Chambre civile.
2U 142	Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des vacances.
2U143-2U144	1868
2U 143	Chambre civile.
2U 144	Chambre des appels de police correctionnelle.

2U145-2U146	1869
2U 145	Chambre civile.
2U 146	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U147-2U148	1870
2U 147	Chambre civile.
2U 148	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U149-2U150	1871
2U 149	Chambre civile.
2U 150	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U151-2U152	1872
2U 151	Chambre civile.
2U 152	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U153-2U154	1873
2U 153	Chambre civile.
2U 154	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U155-2U156	1874
2U 155	Chambre civile.
2U 156	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U157-2U158	1875
2U 157	Chambre civile.
2U 158	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U159-2U160	1876
2U 159	Chambre civile.
2U 160	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U161-2U162	1877
2U 161	Chambre civile.
2U 162	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U163-2U164	1878
2U 163	Chambre civile.
2U 164	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U165-2U166	1879
2U 165	Chambre civile.
2U 166	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U167-2U168	1880
2U 167	Chambre civile.
2U 168	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U169-2U170	1881
2U 169	Chambre civile.
2U 170	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U171-2U172	1882

2U 171	Chambre civile.
2U 172	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U173-2U174	1883
2U 173	Chambre civile.
2U 174	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U175-2U176	1884
2U 175	Chambre civile.
2U 176	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U177-2U178	1885
2U 177	Chambre civile.
2U 178	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U179-2U180	1886
2U 179	Chambre civile.
2U 180	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U181-2U182	1887
2U 181	Chambre civile.
2U 182	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U183-2U184	1888
2U 183	Chambre civile.
2U 184	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U185-2U186	1889
2U 185	Chambre civile.
2U 186	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U187-2U188	1890
2U 187	Chambre civile.
2U 188	Chambre des appels de police correctionnelle.
2U 189	1891
2U 190	1892
2U 191	1893
2U 192	1894
2U 193	1895
2U 194	1896
2U 195	1897
2U 196	1898
2U 197	1899
2U 198	1900
2U 199	1901
2U 200	1902
2U 201	1903
2U 202	1904

2U 203	1905	
2U 204	1906	
2U205-2U206	1907	
2U 205	Chambre civile.	
2U 206	Chambre des appels de police correctionnelle.	
2U 207	1909	
2U 208	Chambre civile.	1910
2U 209	Chambre des appels de police correctionnelle jugeant en matière civile, avec tables alphabétiques.	1910-1911
2U 210	Chambre civile, avec table alphabétique.	1911
2U 211	Chambre civile, avec table alphabétique.	1912
2U 212	Chambre des appels de police correctionnelle jugeant en matière civile, avec tables alphabétiques.	1912-1913
2U 213	Chambre civile, avec table alphabétique.	1913
2U 214	Chambre civile, avec table alphabétique.	1914
2U 215	Chambre des appels de police correctionnelle jugeant en matière civile, avec tables alphabétiques.	1914-1917
2U 216	Chambre civile, avec table alphabétique.	1915-1917
2U 217	Chambre civile et Chambre des appels de police correctionnelle jugeant en matière civile, avec tables alphabétiques.	1918-1919
2U 218	Chambre civile et Chambre des appels de police correctionnelle jugeant en matière civile, avec tables alphabétiques.	1920
2U219-2U231	Audiences solennelles. Arrêts sur papier timbré et leur table alphabétique. Arrêts sur papier libre et leur table alphabétique. Arrêts de la chambre des appels de police correctionnelle jugeant en matière civile et table des arrêts commerciaux (cette chambre jugeant les appels des jugements rendus par les tribunaux de commerce).	1921
2U 219	1921	
2U 220	1922	
2U 221	1923	
2U 222	1924. - Audiences solennelles. Arrêts sur papier timbré, avec table.	
2U 227	1924. - Arrêts sur papier libre et d'arrêts de police correctionnelle, avec tables.	
2U 223	1925. - Audiences solennelles. Arrêts sur papier timbré et sur papier libre, avec tables.	
2U 228	1925. - Arrêts de police correctionnelle, avec table.	
2U 224	1926. - Audiences solennelles. Arrêts sur papier timbré, avec table.	
2U 229	1926. - Arrêts sur papier libre et d'arrêts de police correctionnelle, avec tables.	
2U 225	1927. - Audiences solennelles. Arrêts sur papier timbré et sur papier libre, avec tables. Pas d'arrêts de police correctionnelle.	
2U 230	1927. - Arrêts de police correctionnelle, avec table.	
2U 226	1928. - Audiences solennelles. Arrêts sur papier timbré, avec table.	
2U 231	1928. - Arrêts sur papier libre et d'arrêts de police correctionnelle, avec	

tables.

2U1205-2U1222	Dans cette série, chaque année se compose de deux registres : 1. Audiences solennelles. Arrêts sur papier timbré et leur table alphabétique. 2. Arrêts sur papier libre et leur table alphabétique. Arrêts de la chambre des appels de police correctionnelle jugeant en matière civile et table des arrêts commerciaux (cette chambre jugeant les appels des jugements rendus par les tribunaux de commerce).	1931-1939
2U 1205	1931. 1	1931
2U 1206	1931. 2	1931
2U 1207	1932. 1	1931-1932
2U 1208	1932. 2	1932
2U 1209	1933.1	1933
2U 1210	1933. 2	1933
2U 1212	1934. 1	1934
2U 1211	1934. 2	1934-1935
2U 1213	1935. 1	1935
2U 1214	1935. 2	1935
2U 1216	1936. 1	1936-1937
2U 1215	1936. 2	1936
2U 1218	1937. 1	1937
2U 1217	1937. 2	1937
2U 1219	1938. 1	1938
2U 1220	1938. 2	1938
2U 1222	1939. 1	1939
2U 1221	1939. 2	1939

DOSSIERS DE PROCÉDURE

2U980-2U981	1817 (1 ^{ère} chambre)	1817-1847
2U 980	janvier-mai, dossiers no 1-73.	
2U 981	juin-décembre, dossiers no 74-143.	
2U 982	février-décembre 1847, dossiers no 13-14, 50, 52-54, 59-77, 79-81, 84, 96	1847
2U983-2U985	1855	1855-1856
2U 983	janvier-avril, dossiers no 1-42.	
2U 984	mai-juillet, dossiers no 43-77.	
2U 985	août-décembre, dossiers no 78-112bis.	
2U986-2U988	1856	1856-1856
2U 986	janvier-mars, dossiers no 1-30.	
2U 987	avril-juillet, dossiers no 31-66.	
2U 988	août-décembre, dossiers no 67-114.	

CHAMBRE D'ACCUSATION

ARRÊTS (1890-1939, LACUNES)

2U 1042	1890	
2U 1043	1892	
2U 1044	1900	
2U 1045	1901-1902	
2U 1046	1903-1904	
2U 1047	1905-1906	
2U 1048	1907-1908	
2U 1049	1909-1910	
2U 1050	1911-1913	
2U 1051	1914	
2U 1052	1915-1917	
2U 1053	1918	
2U 1054	1919-1920	
2U 1055	1921-1923	
2U 1056	1924-1926	
2U 1057	1927-1929	
2U 1223	1930-1932	1930-1932
2U 1224	1933-1935	1933-1935
2U 1225	1936-1939	1936-1939

CHAMBRES CORRECTIONNELLES

ARRÊTS (PLUMITIFS, PUIS FEUILLES D'AUDIENCE) (1811-1940)

2U 232	1811-1812
2U 233	1813-1815
2U 234	1816-1819
2U 235	1820-1822
2U 236	1823-1825
2U 237	1826-1828
2U 238	1829-1831
2U 239	1832-1833
2U 240	1834-1835
2U 241	1836-1837
2U 242	1838-1839
2U 243	1840
2U 244	1841-1842

2U 245	1843
2U 246	1844
2U 247	1845-1846
2U 248	1847-1848
2U 249	1849-1850
2U 250	1851-1852
2U 251	1853
2U 252	1854
2U 253	1855
2U 254	1856
2U 255	1857
2U 256	1858
2U 257	1859
2U 258	1860
2U 259	1861
2U 260	1862
2U 261	1863
2U 262	1864
2U 263	1865
2U 264	1866
2U 265	1867
2U 266	1868
2U 267	1869
2U 268	1870
2U 269	1871
2U 270	1872
2U 271	1873
2U 272	1874
2U 273	1875
2U 274	1876
2U 275	1877
2U 276	1878
2U 277	1879
2U 278	1880
2U 279	1881
2U 280	1882
2U 281	1883
2U 282	1884
2U 283	1885, janvier-juin
2U 284	1885, juillet-décembre

2U 285	1886, janvier-juin
2U 286	1886, juillet-décembre
2U 287	1887, janvier-juin
2U 288	1887, juillet-décembre
2U 289	1888, janvier-juin
2U 290	1888, juillet-décembre
2U 291	1889, janvier-juin
2U 292	1889, juillet-décembre
2U 293	1890, janvier-juin
2U 294	1890, juillet-décembre
2U 295	1891, janvier-juin
2U 296	1891, juillet-décembre
2U 297	1892, janvier-juin
2U 298	1892, juillet-décembre
2U 299	1893, janvier-juin
2U 300	1893, juillet-décembre
2U 301	1894, janvier-juin
2U 302	1894, juillet-décembre
2U 303	1895, janvier-juin
2U 304	1895, juillet-décembre
2U 305	1896, janvier-juin
2U 306	1896, juillet-décembre
2U 307	1897, janvier-juin
2U 308	1897, juillet-décembre
2U 309	1898, janvier-juin
2U 310	1898, juillet-décembre
2U 311	1899, janvier-juin
2U 312	1899, juillet-décembre
2U 313	1900, janvier-juin
2U 314	1900, juillet-décembre
2U 315	1901, janvier-juin
2U 316	1901, juillet-décembre
2U 317	1902, janvier-juin
2U 318	1902, juillet-décembre
2U 319	1903, janvier-juin
2U 320	1903, juillet-décembre
2U 321	1904, janvier-avril
2U 322	1904, juillet-décembre
2U 323	1905, janvier-juin
2U 324	1905, juillet-décembre

2U 325	1906, janvier-juin
2U 326	1906, juillet-décembre
2U 327	1907, janvier-juin
2U 328	1907, juillet-décembre
2U 329	1908, janvier-juin
2U 330	1908, juillet-décembre
2U 331	1909, janvier-juin
2U 332	1909, juillet-décembre
2U 333	1910, janvier-juin
2U 334	1910, juillet-décembre
2U 335	1911, janvier-juin
2U 336	1911, juillet-décembre
2U 337	1912, janvier-mai
2U 338	1912, mai-septembre
2U 339	1912, octobre-décembre
2U 340	1913, janvier-juin
2U 341	1913, juillet-décembre Acticle non trouvé (05/02/2021).
2U 342	1914, janvier-avril
2U 343	1914, mai-décembre
2U 344	1915
2U 345	1916
2U 346	1917-1918
2U 347	1919
2U 348	1920
2U 349	1921, janvier-juin
2U 350	1921, juillet-1922, juin
2U 351	1922, juillet-1923, juin
2U 352	1923, juillet-décembre
2U 353	1924, janvier-juin
2U 354	1924, juillet-décembre
2U 355	1925, janvier-juin
2U 356	1925, juillet-décembre
2U 357	1926, janvier-juin
2U 358	1926, juillet-décembre
2U 359	1927
2U 360	1928, janvier-juin
2U 361	1928, juillet-décembre
2U 362	1929, janvier-juin
2U 363	1929, juillet-décembre
2U 364	1932, janvier-avril

2U 365	1932, mai-septembre
2U 366	1932, octobre-décembre
2U 367	1933, avril-septembre
2U 368	1933, octobre-décembre
2U 369	1934, janvier-juin
2U 370	1934, juillet-décembre
2U 371	1935, janvier-juin
2U 372	1935, juillet-décembre
2U 373	1936; janvier-mars
2U 374	1936, avril-septembre
2U 375	1936, octobre-1937, février
2U 376	1937, mars-juillet
2U 377	1937, août-décembre
2U 378	1938, janvier-avril
2U 379	1938, mai-octobre
2U 380	1938, novembre-décembre-1939, janvier-février
2U 381	1939, mars-juin
2U 382	1939, juillet-décembre-1940, janvier-février
2U 383	1940, mars-décembre

DOSSIERS DE PROCÉDURES

Département de l'Aisne

2U 1226	1856, janvier-mars, mai, août-décembre
2U 1227	1857, janvier-février, avril-juillet, octobre-décembre
2U 1228	1858, janvier-juillet
2U 1229	1858, août-décembre
2U 1230	1859
2U 1231	1860
2U 1232	1861, janvier-juillet
2U 1233	1861, août-décembre
2U 1234	1862, janvier-mai
2U 1235	1862, juin, septembre-décembre
2U 1236	1863
2U 1237	1864
2U 1238	1865, janvier-mars
2U 1239	1865, avril
2U 1240	1865, mai-décembre
2U 1241	1866, janvier-septembre
2U 1242	1866, octobre-décembre
2U 1243	1867, janvier-août

2U 1244	1867, septembre-décembre
2U 1245	1868, janvier-août
2U 1246	1868, décembre
2U 1247	1869, janvier-mai
2U 1248	1869, juin-décembre
2U 1249	1870, janvier-mai
2U 1250	1870, juin-novembre
2U 1251	1871, février-décembre
2U 1252	1872, janvier-août
2U 1253	1872, septembre-décembre
2U 1254	1873, janvier-décembre
2U 1255	1874, janvier-avril
2U 1256	1874, mai-juillet
2U 1257	1874, août-décembre
2U 1258	1875, janvier, mars-octobre
2U 1259	1876, janvier-avril
2U 1260	1876, mai-juin
2U 1261	1876, juillet-décembre
2U 1262	1877, janvier, mars-juin
2U 1263	1877, juillet-décembre
2U 1264	1878, janvier-mars
2U 1265	1878, mai-juin
2U 1266	1878, juillet
2U 1267	1878, août, octobre-décembre
2U 1268	1879, janvier, mars-juillet, septembre-octobre
2U 1269	1879, novembre-décembre
2U 1270	1880, janvier-février, mars (1)
2U 1271	1880 mars (2), avril-mai (1)
2U 1272	1880 mai (2), juin, août-septembre
2U 1273	1880, octobre-décembre
2U 1274	1881, janvier-mars
2U 1275	1881, avril-mai
2U 1276	1881, juin-août
2U 1277	1881, septembre-octobre
2U 1278	1881, décembre
2U 1279	1882, janvier-mars
2U 1280	1882, avril-mai, juillet-août
2U 1281	1882, septembre-décembre
2U 1282	1883, janvier-juillet
2U 1283	1883, août-novembre

2U 1284	1884, janvier-février
2U 1285	1884, mars
2U 1286	1884, avril-mai, août-décembre
2U 1287	1885, janvier-avril
2U 1288	1885, mai-août
2U 1289	1885, septembre-décembre
2U 1290	1886, janvier-avril
2U 1291	1886, mai-juillet
2U 1292	1886, août-décembre
2U 1293	1887, janvier-mars (1)
2U 1294	1887, mars (2)-mai
2U 1295	1887, juin-juillet
2U 1296	1887, octobre-novembre
2U 1297	1887, décembre ; 1888, janvier-février
2U 1298	1888, avril-juillet
2U 1299	1888, août-novembre
2U 1300	1889, janvier-février
2U 1301	1889, mars-juin
2U 1302	1889, juillet-septembre
2U 1303	1889, octobre-novembre
2U 1304	1889, décembre ; 1890, janvier-mars
2U 1305	1890, avril-juin
2U 1306	1890, juillet-août
2U 1307	1890, octobre-novembre
2U 1308	1890, décembre
2U 1309	1891, janvier-mars
2U 1310	1891, avril-mai (1)
2U 1311	1891, mai (2)-septembre
2U 1312	1891, octobre-décembre
2U 1313	1892, janvier-février
2U 1314	1892, mars-avril
2U 1315	1892, mai-juillet
2U 1316	1892, août-décembre
2U 1317	1893, janvier
2U 1318	1893, février-mars (1)
2U 1319	1893, mars (2)
2U 1320	1893, mars (3)-juin
2U 1321	1893, juillet-décembre
2U 1322	1894, janvier-mai
2U 1323	1894, juin

2U 1324	1894, juillet-décembre
2U 1325	1895, janvier-mars
2U 1326	1895, avril-mai
2U 1327	1895, juin-octobre
2U 1328	1896, novembre-décembre
2U 1329	1896, janvier-février
2U 1330	1896, mars-avril
2U 1331	1896, mai-juin (1)
2U 1332	1896, juin (2)-juillet
2U 1333	1896, août-septembre
2U 1334	1896, octobre-décembre
2U 1335	1897, janvier-février
2U 1336	1897, mars-mai (1)
2U 1337	1897, mai (2)
2U 1338	1897, mai (3)-août, octobre, décembre
2U 1339	1898, janvier-février (1)
2U 1340	1898, février (2), avril-mai
2U 1341	1898, juin-août
2U 1342	1898, septembre-décembre
2U 1343	1899, janvier-mai
2U 1344	1899, juin-septembre
2U 1345	1899, octobre-décembre
2U 1346	1900, janvier-mars
2U 1347	1900, avril-octobre
2U 1348	1900, novembre-décembre
2U 1349	1901, janvier-mars
2U 1350	1901, avril-août, octobre-décembre
2U 1351	1902, janvier-mars
2U 1352	1902, avril-juillet (1)
2U 1353	1902, juillet (2)- août, octobre, décembre
2U 1354	1903, janvier-juillet, novembre-décembre
2U 1355	1904, janvier-juin
2U 1356	1904, juillet (1)
2U 1357	1904, juillet (2), octobre-décembre
2U 1358	1905, janvier-février
2U 1359	1905, mars
2U 1360	1905, mai
2U 1361	1905, juin-août, octobre-novembre
2U 1362	1906, janvier-mars
2U 1363	1906, avril-mai, juillet (1)

2U 1364 1906, juillet (2), octobre-novembre
2U 1365 1907, janvier, mars-juin
2U 1366 1907, août-novembre

Département de l'Oise

2U 1367 1858, janvier-mars, mai-décembre
2U 1368 1859, janvier-mai, juillet-décembre
2U 1369 1860, janvier, mars-mai, juillet-août, octobre-décembre
2U 1370 1861, janvier-février, avril-décembre
2U 1371 1862, janvier-mai, juillet-décembre
2U 1372 1863, janvier-février, avril-mai, juillet, septembre-octobre, décembre
2U 1373 1864, janvier, mars-août, octobre-décembre
2U 1374 1865, janvier-décembre
2U 1375 1866, janvier-août, octobre, décembre
2U 1376 1867, janvier, mars-mai
2U 1377 1867, juin-décembre
2U 1378 1868, janvier-juin, août, octobre, décembre
2U 1379 1869, janvier-septembre, novembre-décembre
2U 1380 1870, janvier, mars-décembre
2U 1381 1871, février-mai, août-septembre, novembre-décembre
2U 1382 1872, février, avril, juillet-décembre
2U 1383 1873, janvier-août, octobre-décembre
2U 1384 1874, janvier-juin
2U 1385 1874, juillet-décembre
2U 1386 1875, janvier, mars-juillet, septembre-octobre, décembre
2U 1387 1876, janvier-août, octobre-décembre
2U 1388 1877, février-août, octobre-décembre
2U 1389 1878, janvier-mars, mai-juillet, novembre-décembre
2U 1390 1879, janvier, mars-mai, juillet, septembre-décembre
2U 1391 1880, janvier, mars-juin
2U 1392 1880, août-décembre
2U 1393 1881, janvier-juin
2U 1394 1881, juillet-décembre
2U 1395 1882, janvier-mai, août-décembre
2U 1396 1883, janvier-février, avril-octobre
2U 1397 1884, janvier-novembre
2U 1398 1884, décembre
2U 1399 1885, janvier-septembre
2U 1400 1885, octobre-décembre
2U 1401 1886, janvier-avril
2U 1402 1886, mai-août

2U 1403	1886, septembre-décembre
2U 1404	1887, janvier-juin
2U 1405	1887, juillet, octobre-décembre
2U 1406	1888, janvier-avril, novembre
2U 1407	1889, janvier-juin
2U 1408	1889, juillet-décembre
2U 1409	1890, janvier-août, novembre-décembre
2U 1410	1891, janvier-avril
2U 1411	1891, mai-juin
2U 1412	1891, juillet-décembre
2U 1413	1892, janvier-juin
2U 1414	1892, juillet, septembre-décembre
2U 1415	1893, janvier-août
2U 1416	1893, septembre-décembre
2U 1417	1894, janvier-juin
2U 1418	1894, juillet-août, octobre-décembre
2U 1419	1895, janvier-avril
2U 1420	1895, mai-octobre
2U 1421	1895, novembre-décembre
2U 1422	1896, janvier-avril
2U 1423	1896, mai-août
2U 1424	1896, septembre-décembre
2U 1425	1897, janvier-juin
2U 1426	1897, juillet-août, octobre-décembre
2U 1427	1898, janvier-août
2U 1428	1898, septembre-décembre
2U 1429	1899, janvier-juin

Département de la Somme

2U 1430	1817-1821	
2U 1431	1822-1826	
2U 1432	1827-1828	
2U 1433	1829-23 juillet 1831	1829-1831
2U 1434	24 juillet-31 août 1831	
2U 1435	1832, janvier-juin, septembre, novembre-décembre ; 1833, avril, juin-septembre, novembre-décembre ; 1834, janvier-mars, août-septembre	1832-1834
2U 1436	1835, janvier-juin, août-septembre, novembre ; 1836, avril, août-septembre, novembre-décembre	1835-1836
2U 1437	1837, janvier	
2U 1438	1837, avril	
2U 1439	1837, mai-juillet	

2U 1440	1837, octobre
2U 1441	1838, janvier-juin
2U 1442	1838, juillet
2U 1443	1838, août-octobre
2U 1444	1838, novembre-décembre
2U 1445	1839, janvier-avril, juin
2U 1446	1839, juillet-décembre
2U 1447	1840, janvier-avril
2U 1448	1840, mai-juillet
2U 1449	1840, août-novembre
2U 1450	1841, janvier-mars
2U 1451	1841, avril
2U 1452	1841, avril-juillet
2U 1453	1841, juillet
2U 1454	1841, août-octobre
2U 1455	1841, octobre-décembre
2U 1456	1842, janvier-mars
2U 1457	1842, avril
2U 1458	1842, mai-juillet
2U 1459	1842, juillet-décembre
2U 1460	1843, janvier-juin
2U 1461	1843, juillet-octobre
2U 1462	1843, juillet
2U 1463	1843, novembre-décembre
2U 1464	1844, janvier-février
2U 1465	1844, avril-juin
2U 1466	1844, juillet
2U 1467	1844, août-décembre
2U 1468	1845, janvier-avril
2U 1469	1845, mai, juillet-octobre
2U 1470	1845, novembre-décembre
2U 1471	1846, janvier-mai
2U 1472	1846, juillet-décembre
2U 1473	1847, janvier-mars
2U 1474	1847, avril
2U 1475	1847, mai-décembre
2U 1476	1848, janvier-juillet
2U 1477	1848, août, octobre-décembre
2U 1478	1849, janvier-juin
2U 1479	1849, juillet

2U 1480	1849, août-décembre
2U 1481	1850, janvier
2U 1482	1850, avril, août, octobre-décembre
2U 1483	1851, janvier-avril
2U 1484	1851, mai-novembre
2U 1485	1852, janvier-avril
2U 1486	1852, avril-juillet
2U 1487	1852, juillet
2U 1488	1852, juillet-novembre
2U 1489	1852, novembre-décembre
2U 1490	1853, janvier-avril
2U 1491	1853, mai-juillet
2U 1492	1853, août, octobre-décembre
2U 1493	Affaire Hugot, Lemaire, Villet, Rabache et autres : vols en diverses communes. (1852-1856).
2U 1494	1854
2U 1495	1855-1856
2U 1496	1857
2U 1497	1858
2U 1498	1859, janvier-décembre
2U 1499	1860, mars-décembre
2U 1500	1861
2U 1501	1862
2U 1502	1863
2U 1503	1864, janvier, mars, juin-août, octobre, décembre
2U 1504	1865, janvier-juin
2U 1505	1865, juillet-décembre
2U 1506	1866, janvier-août, octobre, décembre
2U 1507	1867, janvier, mars, mai-juin
2U 1508	1867, juillet-août, octobre
2U 1509	1867, novembre-décembre
2U 1510	1868, 6 janvier-25 avril
2U 1511	1868, 1er mai-31 décembre
2U 1512	1869, janvier-mai
2U 1513	1869, juin-décembre
2U 1514	1870, janvier, avril-octobre
2U 1515	1870, novembre-décembre
2U 1516	1871, janvier-février, avril-septembre
2U 1517	1871, novembre-décembre
2U 1518	1872
2U 1519	1873, février-juin

2U 1520	1873, juillet-août, octobre-décembre
2U 1521	1874, janvier-octobre
2U 1522	1874, novembre-décembre
2U 1523	1875
2U 1524	1876, janvier-avril
2U 1525	1876, mai-août, octobre-décembre
2U 1526	1877, janvier-décembre
2U 1527	1878, janvier-juillet
2U 1528	1878, octobre-décembre
2U 1529	1879
2U 1530	1880, janvier-septembre
2U 1531	1880, octobre-décembre
2U 1532	1881, janvier-septembre
2U 1533	1881, octobre-décembre
2U 1534	1882, janvier-[juillet]
2U 1535	1882, août-décembre
2U 1536	1883, janvier-août
2U 1537	1883, septembre-octobre
2U 1538	1884, janvier-décembre
2U 1539	1885, janvier-décembre
2U 1540	1886, janvier-juin
2U 1541	1886, juillet-décembre
2U 1542	1887, janvier-juin
2U 1543	1887, juillet-décembre
2U 1544	1888, janvier-novembre
2U 1545	1889, janvier-juillet
2U 1546	1889, août-décembre
2U 1547	1890, janvier-décembre
2U 1548	1891, janvier-avril
2U 1549	1891, mai-décembre
2U 1550	1892, janvier-mai
2U 1551	1892, juin-décembre
2U 1552	1893
2U 1553	1894
2U 1554	1895, janvier-avril
2U 1555	1895, mai-août
2U 1556	1895, septembre-décembre
2U 1557	1896, janvier-mai
2U 1558	1896, juin-septembre
2U 1559	1896, octobre-décembre

2U 1560	1897, janvier-avril
2U 1561	1897, mai-décembre
2U 1562	1898, janvier-juin
2U 1563	1898, juillet-décembre
2U 1564	1899, janvier-juin
2U 1565	1899, juillet-décembre
2U 1566	1900, janvier-mai
2U 1567	1900, juin-décembre
2U 1568	1901, janvier-mai
2U 1569	1901, juin-décembre
2U 1570	1902, janvier-mars
2U 1571	1902, avril-juin
2U 1572	1902, juillet-décembre
2U 1573	1903, janvier-décembre
2U 1574	1904, janvier-juillet
2U 1575	1904, octobre-décembre
2U 1576	1905, janvier-février
2U 1577	1905, mars
2U 1578	1905, avril-juillet
2U 1579	1905, août-décembre
2U 1580	1906, janvier-mai
2U 1581	1906, juillet-novembre
2U 1582	1907, janvier, mars, mai-juillet, septembre
2U 1583	1907, octobre-novembre
2U 433	1907, février-août
2U 434	1907, septembre-octobre
2U 435	1907, novembre-décembre
2U 436	1908, janvier-février
2U 437	1908, mars-juin
2U 438	1908, juillet-septembre
2U 439	1908, octobre-décembre
2U 440	1909, janvier-mars
2U 441	1909, avril-juin
2U 442	1909, juillet-octobre
2U 443	1909, novembre-décembre
2U 444	1910, janvier-février
2U 445	1910, mars-avril
2U 446	1910, mai-juillet
2U 1026	1910, août-octobre
2U 447	1910, août-octobre

2U 448	1910, novembre-décembre
2U 1027	1910, novembre-décembre
2U 449	1911, janvier-février
2U 450	1911, mars
2U 451	1911, avril-mai
2U 452	1911, juin
2U 453	1911, juillet-septembre
2U 454	1911, octobre-décembre
2U 1028	1911, octobre
2U 1029	1911, novembre
2U 1030	1911, décembre
2U 455	1912, janvier-février
2U 456	1912, mars-avril
2U 457	1912, mai-juillet
2U 458	1912, août-septembre
2U 459	1912, octobre-décembre
2U 1031	1912, novembre-décembre
2U 460	1913, janvier-mars
2U 461	1913, avril-juin
2U 462	1913, juillet-septembre
2U 463	1913, octobre-décembre
2U 1032	1913, décembre
2U 464	1914, janvier-février
2U 465	1914, mars-mai
2U 1033	1914, 24 mai (fabrication et émission de fausse monnaie)
2U 466	1914, juin-décembre
2U 467	1915, janvier-juin
2U 1034	1915, avril
2U 1035	1915, mai-juin
2U 468	1915, juillet-décembre
2U 1036	1915, novembre-décembre
2U 469	1916, janvier-juin
2U 1037	1916, juin
2U 1038	1916, juillet
2U 470	1916, juillet-décembre
2U 1039	1916, août-octobre
2U 1040	1916, novembre-décembre
2U 471	1917, janvier-avril
2U 472	1917, mai-août
2U 473	1917, septembre-décembre

2U 1041	1917, novembre-décembre
2U 474	1918
2U 475	1919, janvier-mars
2U 476	1919, avril-juin
2U 477	1919, juillet-octobre
2U 478	1919, novembre-décembre
2U 479	1920, janvier-mars
2U 480	1920, avril-juin
2U 481	1920, juillet-septembre
2U 482	1920, octobre-décembre
2U 483	1921, janvier-février
2U 484	1921, mars-avril
2U 485	1921, mai-juin
2U 486	1921, juillet-août
2U 487	1921, septembre-octobre
2U 488	1921, novembre-décembre
2U 489	1922, janvier-février
2U 490	1922, mars à mai
2U 491	1922, juin-juillet
2U 492	1922, août-octobre
2U 493	1922, novembre-décembre
2U 494	1923, janvier-avril
2U 495	1923, mai-juin
2U 496	1923, juillet-août
2U 497	1923, septembre-octobre
2U 498	1923, novembre-décembre
2U 499	1924, janvier-mars
2U 500	1924, avril-mai
2U 501	1924, juin
2U 502	1924, juillet
2U 503	1924, août-septembre
2U 504	1924, octobre-novembre
2U 505	1924, décembre
2U 506	1925, janvier-mars
2U 507	1925, mai-juin
2U 508	1925, juillet
2U 509	1925, août-octobre
2U 510	1925, novembre-décembre
2U 511	1926, janvier-mars
2U 512	1926, avril-juin

2U 513	1926, juillet-septembre
2U 514	1926, octobre-décembre
2U 515	1927, janvier
2U 516	1927, février-mars
2U 517	1927, avril
2U 518	1927, mai-août
2U 519	1927, septembre-octobre
2U 520	1927, novembre-décembre
2U 521	1928, janvier-mars
2U 522	1928, avril-juin
2U 523	1928, juillet
2U 524	1928, août-octobre
2U 525	1928, novembre-décembre
2U 526	1929, janvier-avril
2U 527	1929, juin (affaire de Thieulloy, tentative d'escroquerie et fausse déclaration de dommages de guerre)
2U 528	1929, mai-septembre
2U 529	1929, octobre-décembre
2U 530	1930, 2-9 janvier
2U 531	1930, 16-23 janvier
2U 532	1930, 13-20 février
2U 533	1930, 21-29 février
2U 534	1930, 7-27 mars
2U 535	1930, 3-7 avril
2U 536	1930, 8-14 avril
2U 537	1930, 1-16 mai
2U 538	1930, 22-23 mai
2U 539	1930, 30 mai
2U 540	1930, 3-4 juin
2U 541	1930, 19-27 juin
2U 542	1930, 3 juillet
2U 543	1930, 4-7 juillet
2U 544	1930, 10-18 juillet
2U 545	1930, 30 juillet
2U 546	1930, 30 juillet
2U 547	1930, 8 août-19 septembre
2U 548	1930, 17-23 octobre
2U 549	1930, 23-30 octobre
2U 550	1930, 6-13 novembre
2U 551	1930, 20-21 novembre
2U 552	1930, 27 novembre

2U 553	1930, 4-11 décembre
2U 554	1930, 18 décembre
2U 555	1930, 19-26 décembre
2U 556	1931, 2-8 janvier
2U 557	1931, 8 janvier (affaire Blaizot, vols et abus de confiance)
2U 558	1931, 15-22 janvier
2U 559	1931, 28-29 janvier
2U 560	1931, 5-12 février
2U 561	1931, 19-28 février
2U 562	1931, 28 février
2U 563	1931, 5 mars
2U 564	1931, 26 mars
2U 565	1931, 2-16 avril
2U 566	1931, 23-30 avril
2U 567	1931, 4-18 juin
2U 568	1931, 25 juin
2U 569	1931, 2-16 juillet
2U 570	1931, 23 juillet
2U 571	1931, 30 juillet
2U 572	1931, 14-28 août
2U 573	1931, 11 septembre
2U 574	1931, 25 septembre
2U 575	1931, 2-15 octobre
2U 576	1931, 22-23 octobre
2U 577	1931, 29-30 octobre
2U 578	1931, 5-13 novembre
2U 579	1931, 19-26 novembre
2U 580	1931, 3-11 décembre
2U 581	1931, 17 décembre
2U 582	1931, 17-18 décembre
2U 583	1931, 24 décembre
2U 584	1931, 31 décembre
2U 585	1932, 7-14 janvier
2U 586	1932, 8 janvier
2U 587	1932, 21-24 janvier
2U 588	1932, 28-30 janvier
2U 589	1932, 6 février (affaire Pellerin-Raguet)
2U 590	1932, 6 février (tentative d'escroquerie et fausse déclaration de dommages de guerre)
2U 591	1932, 4-5 février
2U 592	1932, 11-14 février

2U 593	1932, 19-25 février
2U 594	1932, 1-3 mars
2U 595	1932, 4 mars
2U 596	1932, 10-18 mars
2U 597	1932, 21-22 mars
2U 598	1932, 7-8 avril
2U 599	1932, 14 avril
2U 600	1932, 16 avril
2U 601	1932, 21 avril
2U 602	1932, 22 avril
2U 603	1932, 28 avril
2U 604	1932, 6 mai
2U 605	1932, 9 mai
2U 606	1932, 26-27 mai
2U 607	1932, 2-9 juin
2U 609	1932, 16 juin
2U 610	1932, 30 juin
2U 611	1932, 7-13 juillet
2U 612	1932, 15 juillet
2U 613	1932, 21 juillet
2U 614	1932, 28 juillet
2U 615	1932, 12-26 août
2U 616	1932, 9 septembre
2U 617	1932, 23 septembre
2U 618	1932, 6-7 octobre
2U 619	1932, 13 octobre
2U 620	1932, 21 octobre
2U 621	1932, 27 octobre
2U 622	1932, 3 novembre
2U 623	1932, 4 novembre
2U 624	1932, 10 novembre
2U 625	1932, 17-18 novembre
2U 626	1932, 24-25 novembre
2U 627	1932, 1er décembre
2U 628	1932, 2 décembre
2U 629	1932, 8 décembre
2U 630	1932, 15-16 décembre
2U 631	1932, 16 décembre (affaire Sauter, Airand, Deremble, information)
2U 632	1932, 16 décembre (idem, jugement, escroqueries, tentatives d'escroquerie et complicité)
2U 633	1932, 22 décembre

2U 634	1932, 29 décembre
2U 635	1932, 30 décembre
2U 636	1933, 5 janvier
2U 637	1933, 6 janvier
2U 638	1933, 12 janvier
2U 639	1933, 19-26 janvier
2U 640	1933, 2-9 février
2U 641	1933, 16 février
2U 642	1933, 23 février
2U 643	1933, 2 mars
2U 644	1933, 3-18 mars
2U 645	1933, 9 mars
2U 646	1933, 23 mars
2U 647	1933, 30 mars
2U 648	1933, 1-6 avril
2U 649	1933, 7-13 avril
2U 650	1933, 27 avril
2U 651	1933, 4 mai
2U 652	1933, 11 mai
2U 653	1933, 18 mai
2U 654	1933, 26-31 mai
2U 655	1933, 15-22 juin
2U 656	1933, 29 juin
2U 657	1933, 1-13 juillet
2U 658	1933, 20 juillet
2U 659	1933, 27 juillet
2U 660	1933, 29 juillet
2U 661	1933, 11 août
2U 662	1933, 25 août
2U 663	1933, 8-22 septembre
2U 664	1933, 5-6 octobre
2U 665	1933, 12 octobre
2U 666	1933, 19-29 octobre
2U 667	1933, 2-9 novembre
2U 668	1933, 16-17 novembre
2U 669	1933, 23 novembre
2U 670	1933, 30 novembre
2U 671	1933, 1-7 décembre
2U 672	1933, 14-15 décembre
2U 673	1933, 21 décembre

2U 674	1933, 28-29 décembre
2U 675	1933 (dossiers des pupilles de la Nation A à Z)
2U 676	1934, 4-5 janvier
2U 677	1934, 1-2 février
2U 678	1934, 8 février
2U 679	1934, 15 février
2U 680	1934, 22 février
2U 681	1934, 1-2 mars
2U 682	1934, 8 mars
2U 683	1934, 15 mars
2U 684	1934, 22 mars
2U 685	1934, 26 mars
2U 686	1934, 12-19 avril
2U 687	1934, 26-27 avril
2U 688	1934, 27 avril
2U 689	1934, 2-4 mai
2U 690	1934, 11 mai
2U 691	1934, 11-14 mai
2U 692	1934, 31 mai
2U 693	1934, 1er juin
2U 694	1934, 1er juin (affaire Leblanc-Tilloy, escroquerie, complicité et abus de confiance)
2U 695	1934, 7 juin
2U 696	1934, 14 juin
2U 697	1934, 15 juin
2U 698	1934, 21 juin
2U 699	1934, 28 juin
2U 700	1934, 5 juillet
2U 701	1934, 6 juillet
2U 702	1934, 11-20 juillet
2U 703	1934, 26 juillet
2U 704	1934, 27 juillet
2U 705	1934, 10-24 août
2U 706	1934, 7-21 septembre
2U 707	1934, 4-5 octobre
2U 708	1934, 11 octobre
2U 709	1934, 18 octobre
2U 710	1934, 19-20 octobre
2U 711	1934, 25-26 octobre
2U 712	1934, 2 novembre
2U 713	1934, 2 novembre (affaire Rousselle, vol, complicité et recel)

2U 714	1934, 8 novembre
2U 715	1934, 14-16 novembre
2U 716	1934, 20-22 novembre
2U 717	1934, 29 novembre
2U 718	1934, 6 décembre
2U 719	1934, 7 décembre
2U 720	1934, 13-14 décembre
2U 721	1934, 19 décembre
2U 722	1934, 20 décembre
2U 723	1934, 20 décembre (affaire Julien-Arnould, escroquerie et complicité)
2U 724	1934, 21 décembre
2U 725	1934, 27 décembre
2U 726	1934, 28 décembre
2U 727	1935, 3-4 janvier
2U 728	1935, 10 janvier
2U 729	1935, 11 janvier
2U 730	1935, 17-18 janvier
2U 731	1935, 24-31 janvier
2U 732	1935, 1er février
2U 733	1935, 7-14 février
2U 734	1935, 21-22 février
2U 735	1935, 28 février
2U 736	1935, 1er mars
2U 737	1935, 7 mars
2U 738	1935, 14 mars
2U 739	1935, 21-22 mars
2U 740	1935, 28 mars
2U 741	1935, 4 avril
2U 742	1935, 5 avril
2U 743	1935, 11 avril
2U 744	1935, 12-17 avril
2U 745	1935, 2-3 mai
2U 746	1935, 7-9 mai
2U 747	1935, 16-17 mai
2U 748	1935, 23 mai
2U 749	1935, 31 mai
2U 750	1935, 3 juin
2U 751	1935, 4-5 juin
2U 752	1935, 20 juin
2U 753	1935, 21 juin

2U 754	1935, 27-28 juin
2U 755	1935, 4 juillet
2U 756	1935, 5 juillet
2U 757	1935, 11 juillet
2U 758	1935, 12 juillet
2U 759	1935, 18-19 juillet
2U 760	1935, 25 juillet
2U 761	1935, 25-26 juillet
2U 762	1935, 9-23 août
2U 763	1935, 20 septembre
2U 764	1935, 3 octobre
2U 765	1935, 4 octobre
2U 766	1935, 10-11 octobre
2U 767	1935, 17 octobre
2U 768	1935, 18 octobre
2U 769	1935, 24 octobre
2U 770	1935, 31 octobre
2U 771	1935, 7 novembre
2U 772	1935, 8 novembre
2U 773	1935, 14 novembre
2U 774	1935, 15 novembre
2U 775	1935, 21-22 novembre
2U 776	1935, 28-29 novembre
2U 777	1935, 5 décembre
2U 778	1935, 6 décembre
2U 779	1935, 12-14 décembre
2U 780	1935, 19 décembre
2U 781	1935, 20 décembre
2U 782	1935, 26-27 décembre
2U 783	1936, 2-30 janvier (abus de confiance, détention illicite de poudre à feu)
2U 784	1936, 30 janvier-21 février (escroquerie et complicité, destruction de titres, détournement de précomptes d'assurances sociales, faux témoignages en matières correctionnelle)
2U 785	1936, 26 mars (homicide et blessures par imprudence. Infraction au code de la route)
2U 786	1936, 26 mars-5 novembre (vagabondage, escroquerie, mendicité, défaut de carnet anthropométrique, vol, complicité)
2U 787	1936, 5 novembre-31 décembre (escroquerie, fraude de lait, mouillage, défaut de déclaration et de paiement de la taxe à la production, menaces de mort par écrit, défaut de déclaration et de paiement de la taxe à la pouture, infraction la législation douanière relative à l'importation de tabac)
2U 788	1937, 7 janvier-10 février (mendicité en réunion, mendicité, emploi

- d'enfants à la mendicité, filouterie d'aliments, fraude, colportage de tabac, abus de confiance, vol, recel)
- 2U 789 1937, 17 février-23 mars (infraction à la loi du 22 mars 1936 -ouverture d'un nouveau magasin-, tentative d'avortement, abus de confiance, destruction de titres, blessures involontaires, infraction au code de la route, vols)
- 2U 790 1937, 23 mars-2 juin (outrages, rébellion à commandant de la force publique, blessures involontaires, infraction au code de la route, vols, chasse sans permis, chasse sans permis à l'aide d'engins prohibés, abus de confiance, coups et blessures volontaires, port d'armes prohibé, emploi d'enfants à la mendicité)
- 2U 791 1937, 3 juin-15 juillet (chasse sans permis en temps et avec des engins prohibés, coups et blessures volontaires, violences volontaires)
- 2U 792 1937, 15 juillet, (information affaire Braunstein, escroquerie)
- 2U 793 1937, 15 juillet, (jugement affaire Braunstein, escroquerie)
- 2U 794 1937, 6 octobre, (affaire Huot, information, abus de confiance, atteinte à la profession de banquier)
- 2U 795 1937, 6 octobre, affaire Huot (jugement, abus de confiance, atteinte à la profession de banquier)
- 2U 796 1937, 15 octobre-25 novembre (diffamation, infraction aux lois sur les loteries, infraction à la loi sur les brocanteurs, vol, recel, fraude alimentaire, violences et voies de fait à agent de la force publique)
- 2U 797 1938, 5 janvier-3 mars (abus de confiance, diffamation, injures, refus d'insérer, escroquerie au chômage, chasse sur terrain d'autrui, blessures involontaires, infraction au code du roulage)
- 2U 798 1938, 15 avril (homicide, blessures par imprudence, infraction au code de la route)
- 2U 799 1938, 27 avril-29 juin (homicide, blessures par imprudence, vagabondage, mendicité, blessures involontaires, infraction au code de la route, infraction à la police du chemin de fer, abus de confiance, infraction à arrêté d'expulsion)
- 2U 800 1938, 30 juin (infraction aux lois sur les sociétés)
- 2U 801 1938, 20 juillet-30 novembre (vagabondage, pénétration frauduleuse en France avec dissimulation d'état civil, entrave à la liberté du travail)
- 2U 802 1938, 7 décembre (information, escroquerie, fausse déclaration de dommage de guerre)
- 2U 803 1938, 7 décembre (jugement, escroquerie, fausse déclaration de dommage de guerre)
- 2U 804 1938, 15 décembre-22 décembre (exercice illégal de la médecine, détention d'armes de guerre, détention d'armes de guerre non déclarées, réception de femmes de débauche dans un débit)
- 2U 805 1939, 5 janvier-11 août (escroquerie, empli d'enfants à la mendicité, entraves à la liberté du travail, abus de confiance, vols, abus de confiance aux assurances sociales, infraction à la législation sur les assurances sociales, infraction à un arrêté d'expulsion, fausse déclaration de sincérité de prêt de vent d'un fonds de commerce)
- 2U 806 1939, 11 août (information, affaire Van Brusseh, escroquerie et tentative)
- 2U 807 1939, 11 août (jugement, affaire Van Brusseh, escroquerie et tentative)
- 2U 808 1939, 8 novembre (affaire Dachowski, information, escroquerie, abus de confiance)

- 2U 809 1939, 8 novembre (affaire Dachowski, commissions rogatoires, escroquerie, abus de confiance, infractions au code du travail)
- 2U 810 1939, 8 novembre (affaire Dachowski, jugement, escroquerie, abus de confiance, infractions au code du travail)
- 2U 811 1940, 3 janvier-4 décembre (coups et blessures, outrages à commandant de la force publique, refus de travailler, vols, coups volontaires, recel de vols, vol, recel)

PROCÈS PAR ÉCRIT

"Lorsque le procès est disputé, que son enjeu est d'importance ou que le dossier est particulièrement compliqué, le juge peut ordonner, par un « appointement en droit », la mise par écrit des arguments et leur dépôt au greffe pour examen. L'instance devient dès lors un « procès par écrit » qui donne lieu à une sentence « en chambre du conseil » (et non plus rendue à l'audience), consignée dans des registres (ou liasses) spécifiques (troisième type d'actes)." (Hervé Piant, « Des procès innombrables », Histoire & mesure, XXII - 2-2007, 13-38).

2U 3

Arrêts rendus depuis le 2 fructidor an X jusqu'au 25 août 1807.

an X-1807

"Lorsque le procès est disputé, que son enjeu est d'importance ou que le dossier est particulièrement compliqué, le juge peut ordonner, par un « appointement en droit », la mise par écrit des arguments et leur dépôt au greffe pour examen. L'instance devient dès lors un « procès par écrit » qui donne lieu à une sentence « en chambre du conseil » (et non plus rendue à l'audience), consignée dans des registres (ou liasses) spécifiques (troisième type d'actes)." (Hervé Piant, « Des procès innombrables », Histoire & mesure, XXII - 2-2007, 13-38).

COUR D'ASSISES DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

ARRÊTS (AN VIII-1940)

Jusqu'en 1811, il s'agit du Tribunal criminel du département de la Somme, puis de la Cour d'assises.

2U 851	an VIII-an X
2U 852	an XI-an XIII
2U 853	1806-1808
2U 854	1809, 1810, mai-octobre 1811 Pour janvier-avril 1811, voir L 3249.
2U 855	1812
2U 856	1813
2U 857	1814-1815
2U 858	1816-1817
2U 859	1818-1819
2U 860	1820-1821
2U 861	1822-1825
2U 862	1826-1827
2U 863	1828-1829
2U 864	1830-1831
2U 865	1832-1833
2U 866	1834-1836
2U 867	1837-1838
2U 868	1839-1840
2U 869	1841-1842
2U 870	1843-1844
2U 871	1845-1846
2U 872	1847-1848
2U 873	1849-1850
2U 874	1851-1853
2U 875	1854-1856
2U 876	1857-1861
2U 877	1862-1865
2U 878	1866-1870
2U 879	1871-1875
2U 880	1876-1880
2U 881	1881-1885
2U 882	1886-1891

2U 883	1892-1896
2U 884	1897-1904
2U 885	1905-1911
2U 886	1912-1915
2U 887	1920-1923
2U 888	1924-1933
2U 889	1934-1940

DOSSIERS DE PROCÉDURE (1811-1906, LACUNES)

2U 1584	1811, 30 janvier – 26 juin
2U 1585	1811, 2 – 19 juillet
2U 1586	1811, 7 – 12 octobre
2U 1587	1811, 13 – 20 octobre
2U 1588	1811, 21 octobre – 21 décembre
2U 1589	1812, 7 – 13 janvier
2U 1590	1812, 16 – 20 janvier
2U 1591	1812, 6 – 14 avril
2U 1592	1812, 15 avril – 29 mai
2U 1593	1812, 3 juillet – 11 juillet
2U 1594	1812, 12 – 16 juillet
2U 1595	1812, 18 juillet – 29 août
2U 1596	1812, 2 septembre – 30 octobre
2U 1597	1812, 1er novembre – 31 décembre
2U 1720	1815, janvier – 9 avril
2U 1721	1815, 11 avril – août
2U 1722	1815, septembre – novembre
2U 1723	1816, janvier
2U 1724	1816, avril
2U 1725	1816, mai
2U 1726	1816, juillet – octobre
2U 1727	1816, novembre
2U 1728	1819, janvier – avril
2U 1729	1819, mai – juillet
2U 1730	1819, octobre
2U 1731	1820, janvier
2U 1732	1820, avril
2U 1733	1820, 3 – 10 juillet
2U 1734	1820, 26 juillet – 1er août
2U 1735	1820, novembre

2U 1736	1820, octobre
2U 1737	1821, janvier
2U 1738	1821, avril – mai
2U 1739	1821, juillet
2U 1740	1821, 29 octobre – 5 novembre
2U 1741	1822, janvier
2U 1742	1822, avril
2U 1743	1822, juillet
2U 1744	1822, novembre
2U 1745	1823, janvier, mars – avril
2U 1746	1823, mai – juillet
2U 1747	1823, octobre – novembre
2U 1748	1829, janvier
2U 1749	1829, 1er – 6 avril
2U 1750	1829, 7 – 10 avril
2U 1751	1829, juillet
2U 1752	1829, octobre
2U 1753	1829, novembre
2U 1754	1830, 2 janvier – 4 février
2U 1755	1830, mars – 15 juillet
2U 1756	1830, avril
2U 1757	1830, 16 juillet – 13 octobre
2U 1758	1830, 14 et 16 octobre
2U 1759	1830, 18 octobre – 30 décembre
2U 1598	1854, 9 – 17 janvier
2U 1599	1854, 3 avril – 7 juillet
2U 1600	1854, 8 juillet – 17 juillet
2U 1601	1854, 19 octobre – 24 octobre
2U 1602	1854, 27 octobre – 23 novembre
2U 1603	1855, 15 janvier – 4 novembre
2U 1604	1856, 13 janvier – 17 juillet
2U 1605	1857, 5 janvier – 25 juillet
2U 1606	1857, 19 – 29 octobre
2U 1607	1858, 11 janvier – 19 octobre
2U 1608	1858, 20 – 29 octobre
2U 1609	1859, 4 – 16 avril
2U 1610	1859, 4 – 13 juillet
2U 1611	1859, 15 juillet – 29 octobre
2U 1612	1860, 9 janvier – 5 juillet
2U 1613	1860, 22 – 27 octobre

2U 1614	1861, 14 – 19 janvier
2U 1615	1861, 1er juillet – 29 octobre
2U 1616	1862, 6 janvier – 2 avril
2U 1617	1862, 3 avril – 3 juillet
2U 1618	1862, 5 juillet – 29 octobre
2U 1619	1863, 5 – 14 janvier
2U 1620	1863, 14 – 22 avril
2U 1621	1863, 19 – 24 octobre
2U 1622	1864, 4 – 8 janvier
2U 1623	1864, 9 janvier – 5 avril
2U 1624	1864, 6 – 11 avril
2U 1625	1865, 12 janvier – 4 avril
2U 1626	1865, 5 avril – 31 octobre
2U 1627	1866, 8 – 16 janvier
2U 1628	1866, 17 janvier – 8 octobre
2U 1629	1866, 9 – 18 octobre
2U 1630	1867, 7 janvier – 3 avril
2U 1631	1867, 1er juillet – 29 octobre
2U 1632	1868, 7 janvier – 25 avril
2U 1633	1868, 6 – 13 juillet
2U 1634	1868, 14 – 18 juillet
2U 1635	1868, 22 – 29 octobre
2U 1636	1868, 30 – 31 octobre
2U 1637	1869, 4 janvier – 9 avril
2U 1638	1869, 10 avril – 16 juillet
2U 1639	1870
2U 1640	1871
2U 1641	1871, 22 juillet – 30 octobre
2U 1642	1872, 8 janvier – 30 octobre
2U 1643	1873, 20 janvier – 3 avril
2U 1644	1873, 4 avril – 8 juillet
2U 1645	1873, 9 juillet – 25 octobre
2U 1646	1874, janvier – 7 juillet
2U 1647	1874, 8 juillet – 23 octobre
2U 1648	1875, 4 janvier – 10 avril
2U 1649	1875, 5 juillet – 19 octobre
2U 1650	1875, 20 – 27 octobre
2U 1651	1876
2U 1652	1877
2U 1653	1878, janvier – juillet

2U 1654	1878, octobre
2U 1655	1879, 1er avril – 10 juillet
2U 1656	1879, 11 juillet – 31 octobre
2U 1657	1880, 5 janvier – 9 avril
2U 1658	1880, 10 avril, 12 avril
2U 1659	1880, 5 – 10 juillet
2U 1660	1880, 18 – 27 octobre
2U 1661	1881, 10 janvier – 9 avril
2U 1662	1881, 4 – 19 juillet
2U 1663	1881, 17 – 22 octobre
2U 1664	1882, 9 janvier – 21 avril
2U 1665	1882, 3 juillet – 28 octobre
2U 1666	1883, 8 janvier – 19 avril
2U 1667	1883, 21 avril – 16 juillet
2U 1668	1883, 17 juillet – 27 octobre
2U 1669	1884, 7 janvier – 2 juillet
2U 1670	1884, 3 – 8 juillet
2U 1671	1884, 9 juillet – 30 octobre
2U 1672	1885, 5 janvier – 22 avril
2U 1673	1885, 23 – 27 avril
2U 1674	1885, 6 juillet – 27 octobre
2U 1675	1886, 11 janvier – 9 avril
2U 1676	1886, 5 juillet – 22 octobre
2U 1677	1887, 10 janvier – 26 avril
2U 1678	1887, 27 avril – 28 octobre
2U 1679	1888, [janvier – juillet]
2U 1680	1888, 23 juillet – 27 octobre
2U 1681	1889, 21 janvier – 4 février
2U 1682	1889, 1er avril – 4 juillet
2U 1683	1889, 21 – 27 octobre
2U 1684	1890, 6 janvier – 2 mai
2U 1685	1890, 3 mai – 9 juillet
2U 1686	1890, 20 – 25 octobre
2U 1687	1891, 5 janvier – 23 avril
2U 1688	1891, 23 avril – 21 octobre
2U 1689	1891, 22 – 27 octobre
2U 1690	1892, 4 janvier – 7 avril
2U 1691	1892, 8 avril – 5 juillet
2U 1692	1892, 6 juillet – 2 novembre
2U 1693	1893, [janvier] – 3 mai

2U 1694	1893, 3 – 7 juillet
2U 1695	1893, 7 juillet – 31 octobre
2U 1696	1894, 8 janvier – 4 juillet
2U 1697	1894, 5 juillet
2U 1698	1894, 6 juillet – 27 octobre
2U 1699	1895, 14 – 18 janvier
2U 1700	1895, 18 janvier – 23 octobre
2U 1701	1896, 6 janvier – 7 juillet
2U 1702	1896, 8 juillet – 24 octobre
2U 1703	1897, 11 janvier – 10 avril
2U 1704	1897, 12 avril – 29 octobre
2U 1705	1898, 10 – 14 janvier
2U 1706	1898, 15 janvier – 26 octobre
2U 1707	1899, 9 janvier – 5 juillet
2U 1708	1899, 6 – 8 juillet
2U 1709	1899, 8 juillet – 28 octobre
2U 1710	1900, 8 janvier – 6 juillet
2U 1711	1900, 8 juillet – 23 octobre
2U 1712	1901, 7 janvier – 25 octobre
2U 1713	1902, 20 janvier – 28 octobre
2U 1714	1903, 19 janvier – 27 octobre
2U 1715	1904, 7 janvier – 25 octobre
2U 1716	[1905] – 10 avril 1905
2U 1717	1905, 11 avril – 31 octobre
2U 1718	1906, 8 janvier – 3 avril
2U 1719	1906, 16 juillet – 30 octobre

PROCÈS-VERBAUX D'AUDIENCES PUBLIQUES (1811-1814)

2U 1000	1811
2U 1001	1812, janvier-avril
2U 1002	1812, juillet-novembre
2U 1003	1813
2U 1004	1813
2U 1005	1814

JURYS

CITATIONS ET DIVERS

2U 1006 Citations de jurés et autres, 1836

PROCÈS-VERBAUX ET COMPOSITION DU JURY

2U 1007 1862-1867

2U 1008 1868-1870

2 U 1009-2 U 1012 Somme

2U 1009 1871-1875

2U 1010 1876-1880

2U 1011 1881-1886

2U 1012 1887-1892

ASSISES AISNE, OISE, SOMME : ORDONNANCES

2U 1013 1904-1930

CHAMBRE D'EXÉCUTION

2U1058-2U1059 Procès-verbaux d'exposition ou d'exécution. 1821-1848

2U 1058 1821-1830

Exemple : L'an mil huit cent vingt cinq le dix décembre, heure de midi, sur réquisition de Monsieur le Procureur Général près la cour royale d'Amiens, nous Louis Adrien Joseph Fallon, commis greffier de ladite cour, nous nous sommes rendu sur la place du Marché aux Herbes de la dite ville, lieu ordinaire des exécutions, en la maison du Sr Bourgeois, marchand, où étant dans une chambre ayant vue sur ladite place, nous avons vu arriver à pied, derrière une charrette conduite par les exécuteurs des arrêts criminels et escortés par la gendarmerie, le nommé Jean François Isidore Froment, condamné à la peine de mort, par arrêt de la cour d'Amiens du département de la Somme en date du trente et un octobre dernier, lequel Jean François Isidore Froment a eu en notre présente la tête tranchée par l'exécuteur susdit.

2U 1059 1831-1848

2U 1060 Ordonnances du président de la cour d'assises intimant aux condamnés par contumax de se présenter dans un délai de xx jours. 1820-1866

DÉPÔTS CRIMINELS (PIÈCES À CONVICTION)

2U 1061 1814-1820

2U 1062 Pièces arguées de faux, concernant les affaires : Bonbled, Lenglet et Deprez ; Cyrile Sergeant, Pruvost et autres ; Decauchy ; Louis François Brasseur, notaire à Fienvillers ; Thorel, Porion et autres ; Thuillier, notaire à Doullens ; Demailly ; Portebois, C. Forceville. 1823-1824

2U 1063 1825-1827

2U 1064 1828-1830

2U 1065

1831-1832

ANNEXES

Les premiers membres de la cour d'appel d'Amiens (1^{er} juillet 1800-1809)

D'après les documents contenus dans le dossier coté 2 U 812, contenant le procès-verbal d'installation du tribunal d'appel le 25 thermidor an VIII (13 août 1800) dont le membres avaient été nommé par décret du Premier Consul du 12 messidor (1er juillet 1800), ainsi que les décrets de nomination jusqu'à l'année 1809/début 1810.

Ajoutons que le nombre des avoués près le tribunal d'appel de la Somme était fixé à 30, et le nombre d'huissiers à 20, selon la délibération des Consuls de la République du 23 brumaire an IX (15 novembre 1800).

* Membres en poste lors de la prestation de serment à la Constitution de l'Empire du 20 prairial an XII (9 juin 1804).

Prénoms	Nom	Titre	Date de nomination	Date de cessation de fonction	Emploi antérieur
Louis Marion	Varlet*	premier président	12 messidor an VIII	avril 1811	ancien juge de la Somme
Antoine Charles Gabriel, baron de	Folleville	premier président	avril 1811		
Louis Charles Marie	Margerin*	président	12 messidor an VIII	24 mars 1808 (révocation en vertu du senatus-consulte du 12 octobre 1807)	ancien juge de la Somme
Louis Guillain	Bouteville Dumetz	président	26 avril 1808		juge à la cour d'appel ; remplace Margerin
Claude	Delaune*	juge	12 messidor an VIII	[février] 1809 (retraité)	ancien juge de la Somme
Jean-Baptiste Augustin Joseph André	Duval*	juge	12 messidor an VIII		ex-commissaire du tribunal de la Somme
Nicolas	Poirriez*	juge	12 messidor an VIII		ex-législateur
Jean Louis Charles	Baron	juge	12 messidor an VIII	7 pluviôse an XI (décédé)	juge actuel
Antoine Joseph	Levrier*	juge	12 messidor an VIII		juge actuel
	Ballue	juge	12 messidor an VIII		président du tribunal criminel
	Demonchy	juge	12 messidor an VIII		ancien juge, ancien administrateur
Jean Jacques Louis	Bosquillon	juge	12 messidor an VIII		ex-législateur
	Villemonney*	juge	12 messidor an VIII	15 juin 1807, démissionnaire ¹⁵	commissaire près les tribunaux de l'Oise

¹⁵ Déclaré démissionnaire par décret pour s'être absenté plus de six mois sans autorisation.

Annexe

Nicolas	Acher	juge	12 messidor an VIII	1 ^{er} germinal an XI (nommé juge d'appel à Lyon)	juge actuel de l'Oise
	Lebègue*	juge	12 messidor an VIII		juge actuel
	Lemaire d'Arion	juge	12 messidor an VIII	3 ventôse an XII (remplacé durant son mandant de député de l'Oise (an XII-1815))	juge actuel
	Thirria*	juge	12 messidor an VIII		juge actuel
	Dequin l'aîné*	juge	12 messidor an VIII		ex-législateur
	Féval*	juge	12 messidor an VIII		juge actuel de l'Aisne
	Legrand Delaleu	juge	12 messidor an VIII		membre de l'institut
	Béraud	juge	12 messidor an VIII		juge actuel de l'Aisne
	Broyer	juge	12 messidor an VIII	25 floréal an X (nommé président du tribunal de Soissons)	ancien magistrat
	Lecocq*	juge (19 ^e)	12 messidor an VIII		président du tribunal criminel
	Goguet*	juge			
	Laurès*	juge	9 thermidor an X	[février] 1810 (retraité)	juge à Soissons ; remplace Broyer
Jean-Baptiste Hilarion	Dubourg*	juge	9 germinal an XI	avril 1808	ex-législateur ; remplace Baron
Louis Guillain	Bouteville-Dumetz*	juge	29 nivôse an XII	avril 1808 (nommé président de la cour)	membre du tribunal ; remplace Acher
	Demonchy	juge	3 ventôse an XII		conseiller de préfecture ; remplace Lemaire d'Arion pendant la durée de ses fonctions de législateur
Pierre André	Falize	juge	22 août 1807		substitut à la cour d'appel ; remplace Villemonney
Jean-Baptiste Auguste Marie	Fontaine	juge	26 avril 1808		juge suppléant à la cour de justice criminelle de la Somme ; remplace Dubourg
Louis César	Romain	juge	26 avril 1808		juge à Soissons ; remplace Bouteville-Dumetz
	Limonas	juge	2 février 1809		juge au tribunal d'Amiens ; remplace Delaune

Sous-série 2 U – COUR D'APPEL. COUR D'ASSISES

Étienne Nicolas	Legrand Descloizeaux	juge auditeur	4 mai 1809 (installé le 9 août)		juge suppléant à Beauvais
Yves Gilbert	Jallu	juge	1 ^{er} février 1810		avocat ; remplace Laurès
François Barthelemy	Petit*	commissaire puis procureur impérial	12 messidor an VIII		commissaire près les tribunaux de la Somme
Pierre André	Falize*	substitut	12 messidor an VIII	22 août 1807 (nommé juge)	substitut actuel
Jean-Baptiste Marie Bernard	Caumartin	substitut	22 août 1807		procureur au tribunal d'Amiens
	Hanocq	substitut du procureur	7 octobre 1807		procureur au tribunal de Montdidier
Pierre Louis Florent	Aubert	greffier	12 messidor an VIII	13 ventôse an X (révoqué)	greffier du tribunal civil de l'Oise
	Patte*	greffier en chef	23 ventôse an X		
Jean-Baptiste Joseph	Delecloy	greffier en chef	10 brumaire an XIV	31 décembre 1807 (décédé)	ex-législateur
Nicolas Joseph	Lemaître	greffier en chef	10 février 1808		greffier à Château-Thierry ; remplace Delecloy
Guy Thélesphore	Duneveu*	commis greffier tenant la plume aux audiences			